



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : eau investissement  
Réf : CR/PV/SG/EH/AP/AMG  
Tél. : 04 66 54 30 90

B2026\_03\_14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 24 JUIN 2026**

Convoqué le jeudi 18 juin 2026, le Bureau de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 24 juin 2026 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Madame Meryl FRIZON-DEBIERRE est élue secrétaire de séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (63)** : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Jean-Charles BENEZET, Meryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Aurélie GENOLHER, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Georges RIBOT, Georges MATICHARD

**POUVOIRS (06)** : Sylvain ANDRE pouvoir à Aurélie GENOLHER, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Éric PLANTIER, Guy CHERON pouvoir à Marc SASSO, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Johanna HUGUET pouvoir à Jérôme VIC, Sébastien MAGNY pouvoir à Christophe RIVENQ

**ABSENTS EXCUSÉS (07)** : Jean-Luc GIBELIN, Rémy CLEMENCIER, Christophe BONNEFOY, Stéphane ALLIGNOL, Henri CROS, Bruno BIONDINI, Louise SALATHÉ

**Objet : Demande d'aides financières - Assainissement  
Commune de Saint Privat des Vieux - Suppression des eaux claires parasites -Schéma directeur d'assainissement - Action 1 - Travaux ponctuels sur les collecteurs et regards de visite d'eaux usées – Phase II**

**Le Bureau de Communauté,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

**Vu** la délibération C2026\_01\_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Privat des Vieux, réalisé par le bureau d'études CEREG, a mis en évidence que les réseaux d'eaux usées drainent d'importants volumes d'eaux claires parasites,

**Considérant** que les investigations de terrain et plus particulièrement les inspections télévisuelles et les tests à la fumée ont permis de détecter de nombreux défauts structurels (ruptures, décalages...) sur ces conduites dégradées,

**Considérant** que ces anomalies sont une source importante de perturbations dans la collecte et le transport des effluents (déversements, odeurs, pollution du milieu naturel...) vers l'ouvrage épuratoire de la commune de Saint Privat des Vieux,

**Considérant** qu'il faut éliminer les rejets directs au milieu naturel et réduire les arrivées d'eaux claires parasites, qui perturbent le fonctionnement de la station d'épuration, en engageant des travaux ponctuels sur les collecteurs et regards de visite d'eaux usées prévus par le schéma directeur d'assainissement,

**Considérant** que leur réhabilitation est classée en priorité n°1 du schéma directeur d'assainissement,

**Considérant** que ces travaux ont été scindés en deux phases, que la première phase a été engagée en 2025 et qu'il convient, à présent, de réaliser la seconde phase,

**Considérant** que ces travaux sont inscrits dans le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé 2022-2027 (PAOT) et qu'ils peuvent être aidés financièrement,

**Considérant** la nécessité de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Gard, ainsi que tout organisme habilité, pour la réalisation de cette opération,

## APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

### DÉCIDE

La réalisation, selon les principes de la Charte Qualité Régionale des réseaux d'assainissement, de la phase II des travaux ponctuels sur les collecteurs et regards de visite d'eaux usées faisant suite au schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Privat des Vieux, dont le montant s'élève à 90 000 € HT (quatre-vingt-dix mille euros hors taxes),

### AUTORISE

Monsieur le Président à établir les dossiers d'aides financières correspondants et à solliciter le concours de tous les financeurs potentiels, notamment, le Conseil Départemental du Gard et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

**Votants : 69**

**Pour : 69 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**La Secrétaire de Séance**  
**Méryl FRIZON-DEBIERRE**



**Pour extrait conforme,**

**Le Président**  
**Christophe RIVENQ**

## ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION B2026\_03\_14 DU BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 24 JUIN 2026

Coût estimatif de la phase II des travaux ponctuels sur les collecteurs et regards de visite d'eaux usées faisant suite au schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Privat des Vieux : 90 000,00 € H.T.

Plan de financement prévisionnel du projet :

ORGANISMES	Montant en euros HT	%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	45 000,00 € HT*	50 %
Conseil Départemental du Gard	27 000,00 € HT*	30 %
<b>Sous total HT</b>	<b>72 000,00 €</b>	<b>80 %</b>
Alès Agglomération	18 000,00 € HT	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

\*hors application éventuelle d'un taux plafond

**Votants : 69**  
**Pour : 69 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**La Secrétaire de Séance**  
**Méryl FRIZON-DEBIERRE**



Pour extrait conforme,

**Le Président**  
**Christophe RIVENO**